

Enquêtes publiques



GRAND POITIERS
Direction Générale des Services
Mission Cour d'Agglo - Viaduc des Rocs
Place du Maréchal Leduc
BP 509 - 86021 POITIERS Cedex
Tél. : 05 49 52 35 35

OPERATION DE DECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DES ROCS ET DE CONSTRUCTION DU VIADUC DES ROCS
ARRETE PRESCRIVANT LES ENQUETES PUBLIQUES PORTANT SUR LE DECLASSEMENT PREALABLE DE LA PASSERELLE DES ROCS EN VUE DE SA DECONSTRUCTION ET L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU VIADUC DES ROCS SUSCEPTIBLE D'AFFECTER L'ENVIRONNEMENT

Le président de la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, l'article L.124-1, les articles R.123-6 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-1, l'article R.124-6, l'article R.122-11 2,
Vu le Code de la Voie Publique et notamment les articles L.141-3 et suivants,
Vu les délibérations de GRAND POITIERS en date du 2 juillet 2009 (lançament de l'opération) du 25 septembre 2009 (lançement de la concertation préalable), du 12 juillet 2010 (transfert de la passerelle de la Ville de POITIERS à GRAND POITIERS), et du 6 mai 2011 (plan de la concertation préalable et autorisation de lancement des enquêtes publiques),
Vu la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS en date du 14 avril 2011 désignant comme commissaire enquêteur M. Claude DAMOY et M. Louis CAUDRON comme commissaires enquêteurs suppléants,
Vu les pièces du dossier soumis aux enquêtes publiques,

ARRÊTÉ

Article 1. Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement préalable de la passerelle des Rocs.
Article 2. Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aménagement et de construction du Viaduc des Rocs.
Article 3. Ces deux enquêtes auront conjointes.

Article 4. M. Claude DAMOY, lieutenant-colonel de gendarmerie à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, M. Louis CAUDRON, ingénieur général du génie rural à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5. Les dossiers d'enquête, comprenant une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête pour chacune des deux enquêtes à feuillet non molles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège des enquêtes situé à l'adresse de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS (place Leduc - POITIERS (86)) pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 14 juin 2011 au 18 juillet 2011 inclus.

Article 6. Le commissaire enquêteur recevra le public au siège des enquêtes situées à l'adresse de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS (place Leduc - POITIERS (86)) aux jours et heures suivants : le mardi 14 juin 2011 de 14 h à 17 h, le samedi 2 juillet 2011 de 9 h à 12 h et le lundi 18 juillet 2011 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations du public peuvent également être transmises par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Claude DAMOY, Commissaire Enquêteur des enquêtes publiques sur l'opération d'aménagement du Viaduc des Rocs et de déconstruction de la passerelle des Rocs, GRAND POITIERS, Mission Cour d'Agglo-Viaduc, Place du Maréchal Leduc, BP 509, 86021 POITIERS cedex.

Article 7. A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 5 du présent arrêté, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour rédiger les deux rapports et ses conclusions motivées.

Article 8. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet de la Région Poitou-Charentes, à M. le Préfet de la Vienne, à M. le Maire de POITIERS et au Président du Tribunal Administratif de POITIERS.

Le public pourra consulter les dossiers d'enquêtes, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à l'adresse de l'Hôtel de Ville de la mairie de POITIERS aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à compter du 31 août 2011 et jusqu'au 31 août 2012.

Article 9. Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes sera publié quinze jours au moins avant le début de celles-ci, et rappelé dans les huit premiers jours des enquêtes dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la mairie de POITIERS et sur le site du chantier (sur la passerelle des Rocs et sur le boulevard du Grand Cerf). Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis aux enquêtes avant l'ouverture des enquêtes en ce qui concerne la première insertion, et au cours des enquêtes pour la seconde insertion.

Article 10. Le maître d'Ouvrage de l'opération d'aménagement est la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS. L'autorité compétente pour prendre la décision de déclaration de projet et le déclassement de la passerelle des Rocs à l'issue des enquêtes publiques est la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS.

Article 11. Des informations peuvent être demandées par le public auprès de M. Pascal IPANCHANI, Chef de Projet du Viaduc des Rocs à la Mission Cour d'Agglo - Viaduc de la Communauté d'Agglomération - GRAND POITIERS par téléphone (05 49 52 35 35) ou par courrier à l'adresse du maître d'ouvrage figurant au timbre du présent arrêté.

Article 12. Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POITIERS, le 23 mai 2011
Le Président, ALEX CLAEYS

Transmettez-nous votre annonce
Par téléphone - Appel gratuit
N° Vert 0 800 186 286
à partir d'un téléphone fixe, réservé au particulier
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
Le samedi de 9h à 13h30.
Possibilité de paiement sécurisé par CB



Sous préfecture de Châtelleraut
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n° 2011-SPC-053 en date du 20 mai 2011, une enquête publique sera ouverte pendant 31 jours du mercredi 15 juin 2011 à 9 heures au vendredi 15 juillet 2011 à 17 heures, dans la commune de Bonneuil-Matours, sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de PLF (Panneaux et Laminés de France), pour l'exploitation d'une installation de traitement et travail du bois, sur la commune de Bonneuil-Matours, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant le durée de l'enquête, le dossier de l'installation (et l'étude d'impact comprise dans ce dossier) sera déposée à la mairie de Bonneuil-Matours afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels :
- les lundis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30,
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30,
- les samedis de 10h à 12h.

Monsieur Guy COLLARD, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 5 mai 2011, recevra en personne à la mairie de Bonneuil-Matours les observations du public.

Des observations pourront aussi être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en Mairie de Bonneuil-Matours avant la fin de l'enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur Guy COLLARD, Monsieur André ROUGELOUX, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue du délai prévu à l'article 6 de l'arrêté susvisé, il pourra être pris connaissance du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture, Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement, à la Sous-Préfecture et à la Mairie de Bonneuil-Matours. Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

2, rue Chateaux B.P. 83186108 Châtelleraut Cedex
Tél : 05 49 28 79 80 - Fax : 0549 213447
e-mail: sous-prefecture-de-chatealleraut@viennne.gouv.fr

Marché publics et privés

Marchés publics inf. à 90 000 Euros

Commune d'Availles-Limouzine
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
COMMUNE D'AVAILLES-LIMOZINE, 1 Place de la Mairie, 86460 AVAILLES-LIMOZINE. Tél : 05 49 48 50 16
Objet. - Aménagement du lotissement «Le Paloteau»
Procédure. - Procédure adaptée
Remise des offres. - 08/06/11 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le. - 24/05/2011
Retrouvez cet avis intégral sur. - <http://www.pro-marchespublics.com>

Commune d'Availles-Limouzine
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Identification de l'organisme qui passe le marché. - COMMUNE D'AVAILLES-LIMOZINE, 1 Place de la Mairie, 86460 Availles-Limouzine, Tél. : 05.49.48.50.16.
Objet. - Entretien du logement des écoles (Echauffage, décapage, nettoyage) Hydrofuge de surface (705 m²), Procédure adaptée.
Remise des offres. - 08/06/11 à 17 h au plus tard.
Envoi à la publication le. - 24/05/2011.
Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.pro-marchespublics.com>

www.centre-presse.fr
TOUJOURS SUR LES LIGNES LOCALES

Conseil Général de la Vienne
Département de la Vienne
Le DÉPARTEMENT DE LA VIENNE, Direction Générale Adjointe des Infrastructures, Direction de l'Éducation, Téléport 1 - 63 - Avenue du Futuroscope - BP 80046 - 86362 Chassagnieu-du-Poitou cedex - Tél. : 05.49.82.91.87 envisage de passer, selon une procédure adaptée ouverte (article 28 du Code des marchés publics), l'opération de travaux suivante : Réfection partielle du piano en cuisine avec remplacement du matériel ancien au collège « Théophraste Renaudot » à Saint-Benoit.
Dossier téléchargeable sur le site Internet. - <https://marches.local-trust.com/marchespublics-CG86> (N°11ED04T) ou contacter le service sus-visé.
Date limite de remise des pls. - Le mercredi 8 juin 2011 - 12 h.
Date d'envoi de l'avis à la publication. - Le mardi 24 mai 2011.

Pro MARCHÉS PUBLICS
www.pro-marchespublics.fr
Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux
Alerte mail gratuite avec vos critères de choix
Entreprises, artisans, PME, PMI...
GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !
www.pro-marchespublics.fr
Membre du groupe francmarchés.com
Centre Presse
Nouvelle République